

DIRECTION
DES SERVICES FISCAUX
du GARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur des Services Fiscaux du GARD
Vu l'article 1650 du Code général des Impôts ;
Vu la liste de présentation établie par le Conseil municipal de la Commune
de LEZAN

DECIDE

Sont nommés Commissaires de la Commune de LEZAN
les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration
du mandat des membres du Conseil Municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|---------------------------------|----------------------------|
| - BRESSON Eugène | - MARKOWSKI Jean |
| - ANDRE Vivian | - GARGANO Joseph |
| - JULIAN Jean Pierre | - NEYRAT Michel |
| - TOREILLES Eric | → HOME Jean Paul |
| - GAS Jacques | - BEAUDET André |
| - PAGES Marc | - AUDEMARD Jean François |
| - | - |
| - | - |

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des Commissaires, par le Maire de la Commune de LEZAN, Président de la Commission Communale des Impôts directs.

A NIMES, le 29 SEP 2022
Le Directeur des Services Fiscaux,

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire à LEZAN ;
Monsieur le Responsable du Centre des Impôts ALES SUD ;
Monsieur le Responsable du Centre des Impôts Fonciers ALES ;
Monsieur le Responsable du Centre départemental d'assiette des Impôts.

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX
du GARD
LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DU GARD
DIVISION 3 : GESTION DE LA FISCALITÉ
67, RUE SALOMON REINACH
30032 NIMES CEDEX 1
☎ : 04 66 87 60 60
☎ : 04 66 87 60 03

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Directeur des services fiscaux du Gard

Vu l'article 1650 du Code général des impôts
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune
de LEZAN

DECIDE :

Sont nommés commissaires de la commune de LEZAN les contribuables désignés ci-après,
pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat
des membres du conseil municipal.

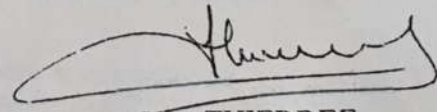
| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|-------------------------|-------------------------|
| GAS Jacques | FLAVARD Max |
| BRESSON Eugène | MARKOWSKI Jean |
| GUIOT Colette | TALAGRAND Jacques |
| ANDRE Vivian | GARGANO Joseph |
| WEISS David | FESQUET Francis |
| TORREILLES Eric | NEYRAT Michel |

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires par le maire de la
commune de LEZAN, président de la commission communale des impôts directs.

DESTINATAIRES

Monsieur le maire de LEZAN
Monsieur le responsable du centre des impôts d'Ales Sud
Monsieur le responsable du centre des impôts fonciers d'Ales
Madame la responsable du centre départemental d'assiette des impôts

A Nîmes, le 18/06/2001
Le directeur des services fiscaux


Jean THIERREE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
du GARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le directeur des services fiscaux du GARD

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune

De LEZAN

DECIDE :

Sont nommés commissaires de la commune de LEZAN

Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|----------------------------|-------------------------|
| REPELLIN Patrick | GAS Jacques |
| AUBRUN Maryline née MOREAU | BACCHETTO Anne-Lise |
| DURAND René | GENTILHOMME Bernard |
| FOSSAT Marc | ASTRUC Eric |
| GAILLARD Pascale | SAMBORSKY Léon |
| PONTIER Sébastien | TORREILLES Eric |

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le maire de la commune de LEZAN, président de la commission communale des impôts directs.

DESTINATAIRES

Madame, Monsieur le Maire
Monsieur le responsable du centre des impôts
Madame, Monsieur le responsable du centre des impôts fonciers
Madame la responsable du SDFDL

A Nîmes, le 24 septembre 2008

Le directeur des services fiscaux

Jean-Pierre COURTIAL

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
du GARD

30 SEP. 2010

30100 ALES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur départemental des Finances publiques du GARD

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune
De LEZAN

DECIDE :

Sont nommés commissaires de la commune de LEZAN
Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration
du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|------------------------------------------------|-------------------------|
| REPELLIN Patrick - Viticulteur Cardet | DURAND René |
| AUBRUN Maryline née MOREAU (Bois et forêts) | DURAND Philippe |
| TALAGRAND Jacques | FOURNIER Gérald |
| BACCHETTO Anne-Lise | BAHIRI Ali |
| WEISS David | ROBLIN Patrice |
| GENTILHOMME Bernard | PASSENEAU Louis |

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le maire de la commune
de LEZAN, président de la commission communale des impôts directs.

DESTINATAIRES

Madame, Monsieur le Maire
Monsieur le responsable du centre des Impôts
Madame, Monsieur le responsable du centre des Impôts fonciers

A Nîmes, le 21 septembre 2010

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
L'Administratrice des Finances publiques


Anne-Françoise BARUTEAU

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La Directrice départementale des Finances publiques du GARD
Vu l'article 1650 du Code général des Impôts
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune
De LEZAN

DECIDE :

Sont nommés commissaires de la CCID de LEZAN

Les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| - Philippe PINCHARD (Cardet) | - Jacques GAS (Cardet) |
| - Christian TRILLON, retraité | - Philippe DURAND, retraité |
| - David WEISS, viticulteur | - Michel BARTHELEMY, retraité |
| - Patrick FESQUET, viticulteur | - Pascal FESQUET, employé de banque |
| - Yves MICHEL, retraité | - Bernard VEYRAT, employé EDF |
| - Maryline AUBRUN (Bois et forêts) | - Anne Lise BACCHETTO (Bois et forêts) |

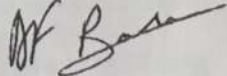
Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires et suppléants, par le maire de la commune de LEZAN, président de la commission communale des impôts directs.

A Nîmes, le 21 mai 2014

DESTINATAIRES

Madame, Monsieur le Maire de LEZAN
Madame, Monsieur le responsable du Service des impôts des particuliers
Madame, Monsieur le responsable du Centre des impôts fonciers
Madame, Monsieur le responsable du SDFDL

Pour l'Administratrice générale des Finances publiques,
L'Administratrice des Finances publiques


Anne-Françoise BARUTEAU

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de

LEZAN

le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|-------------------------|-------------------------|
| TALAGRAND OLIVIER | GASCUEL CHANTAL |
| TRILLON CHRISTIAN | DURAND PHILIPPE |
| FRAISSE BRIGITTE | DOUMENE YOHAN |
| MANOEL JEAN-CLAUDE | ROBLIN PATRICE |
| WEISS DAVID | PASSENEAU LOUIS |
| PIERRE JEANNINE | GILBERT BERNARD |

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A NIMES le 05/10/20

MONSIEUR LE MAIRE DE
LEZAN

MONSIEUR LE RESPONSABLE
DU CENTRE DES IMPOTS FONCIERS

Pour le Directeur départemental
des Finances publiques,
L'Administrateur des Finances publiques



Hervé POUYANNÉ